



Projet Formation de base Cheval en Suisse

Dernière ligne droite pour les nouvelles structures de formation

Il était une fois le brevet... qui a fait ses preuves durant des décennies. Or, au fil du temps avec les changements de la société et de ses valeurs, de nombreux spécialistes de la branche étaient d'accord: «Quelque chose doit changer.» Sitôt dit sitôt fait. En sa qualité de responsable du projet Formation de base Cheval en Suisse, Markus Niklaus répond aux questions et aux points d'ombre.

«Bulletin»: De quoi est faite la nouvelle formation?

Markus Niklaus: Le nouveau concept de formation est construit de la manière suivante:

1. Formation de base Cheval en Suisse: Cette formation constitue une formation de base pour le cavalier et le cheval et, avec un examen, elle peut permettre d'obtenir une attestation ou un diplôme.
2. Brevet: Le brevet est proposé par les disciplines de la FSSE ou les associations comme par exemple pour le dressage, le saut, l'attelage, le Western, etc. et il sert de bilan personnel pour l'accès au sport de compétition du niveau le plus bas.
3. Licence: La licence sert de test pour la compétition et elle est proposée par les disciplines de la FSSE sous forme par exemple de licence de saut, de dressage, d'attelage, de TREC, etc.

Que comporte la nouvelle formation de base Cheval en Suisse?

Comme c'est le cas avec le brevet actuel, la formation de base Cheval en Suisse regroupe deux domaines partiels. Un des domaines comporte les rapports avec le cheval et les connaissances techniques. L'autre est axé sur l'équitation ou l'attelage.

La formation de base Cheval en Suisse est divisée de la manière suivante:

- L'attestation = Rapports avec le cheval avec le travail au sol et des connaissances théoriques
- Le diplôme = Rapports avec les chevaux avec le travail au sol et des connaissances théoriques ainsi que l'équitation/l'attelage.

L'attestation est destinée aux amis du cheval qui s'activent autour du cheval mais qui ne veulent pratiquer ni l'équitation, ni l'attelage, ni le sport de compétition. Le diplôme comporte la Formation de base globale Cheval en Suisse, soit les rapports avec le cheval, le travail au sol, la théorie et l'équitation ou l'attelage.

Pourquoi ces modifications dans la formation de base? Les structures n'étaient-elles pas bonnes?

Divers représentants de la filière équine ont souhaité que quelque chose change. Ce souhait a été émis par le comité, par diverses disciplines, diverses associations régionales et diverses associations membres de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE). Elles ont à l'unisson présenté diverses revendications et divers défauts à la Commission Formation de base de la FFSE sous l'égide d'Heidi Wolf. La commission a donc recueilli les déclarations comme «Le brevet est pour beaucoup trop difficile», «Pour une participation aux compétitions, le niveau du brevet est trop bas», mais également «Il n'existe pas de possibilités de formation continue pour les personnes ne pratiquant pas le sport de compétition», et elle a élaboré une ébauche de projet.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Le brevet dans son état actuel ne répond plus aux besoins. D'une part, certains cavaliers ne veulent pas sauter et ils ne passent donc pas l'examen de brevet comportant deux sauts. D'autre part, et avec le brevet

actuel, on peut participer à des épreuves officielles de dressage et de saut sans rien savoir des règlements, des officiels, des procédures d'inscription, etc. Donc grosso modo, le brevet actuel sans la partie saut à la fin devient la nouvelle Formation de base Cheval en Suisse. Les différences par rapport avec le brevet actuel sont:

- Une école au sol plus approfondie
- Pas de présentation au trot, seulement annonce lors du travail au sol.
- Pas de saut
- Peut être fait sur toutes les genres de selle
- Monter / mener dans l'espace public
- Peut aboutir sur un diplôme ou une attestation
- Ne donne pas accès au sport de compétition
- Condition pour pouvoir participer au nouveau brevet

Et ensuite? Quelles possibilités s'offrent à moi si je veux participer à des concours?

Après la Formation de base Cheval en Suisse, divers brevets sont proposés comme formation continue et perfectionnement. Certains sont exigés pour le passage à la compétition, d'autres sont uniquement proposés à des fins de formation. Au 1^{er} janvier 2019, le brevet Dressage, le brevet Attelage et le brevet Combiné seront proposés pour la première fois. Celui qui entame sa formation à partir de l'an prochain peut passer soit le brevet Dressage, soit le brevet Attelage, soit le brevet Combiné selon la Formation de base Cheval en Suisse afin de participer à des concours. Le brevet Dressage permet de participer à des épreuves de dressage FB, le brevet Attelage permet de participer à des épreuves de la catégorie B (niveaux 4 et 5) et le brevet Combiné permet de participer à des épreuves de dressage FB, à des épreuves de saut B, et des épreuves de Concours Complet B1.

Quand puis-je suivre la formation pour le nouveau brevet Dressage, brevet Attelage ou le brevet Combiné?

Cet examen peut être fait directement à la suite de la formation de base Cheval en Suisse ou dans un second temps. Tout dépend du degré de formation du meneur/cavalière et de l'organisateur. Pour tous les brevets des documents pédagogiques pour une meilleure préparation au sport de compétition ont été élaborés. La FSSE fixe uniquement les modalités d'examen. Le fait de déterminer si les cours de formation doivent être configurés et comment pour se présenter à l'examen de brevet est du ressort

de l'organisateur. Ces cours/examens pourront par exemple être proposés par une société d'équitation.

Quel brevet est requis pour les courses de patrouille, les courses d'endurance et les gymkhanas?

Il est possible que les associations régionales exigent plus tard le brevet «Monter dans l'espace public» pour pouvoir participer à des épreuves de gymkhana ou des courses de patrouille sachant que les règlements corrélatifs sont du ressort des associations régionales et non la FSSE. Actuellement et selon le règlement, pas besoin de brevet pour aborder les épreuves de gymkhana. Cependant, certains organisateurs l'exigent. L'avenir nous dira si les associations régionales exigent une formation. Quoi qu'il en soit, il serait souhaitable qu'au moins la Formation de base Cheval en Suisse soit exigée.



Sandra Mumprecht

Y aura-t-il encore d'autres brevets?

Oui, d'autres brevets sont prévus. En plus du brevet «Monter dans l'espace public», le brevet pour chevaux d'allure et le brevet Western sont prévus. Ils sont encore en cours d'élaboration.

Donc à partir du 1^{er} janvier 2019, il faudra avoir un brevet de la discipline ou peut-on participer à des épreuves de dressage avec le brevet «Monter dans l'espace public»?

La discipline décide elle-même quelles sont les autorisations requises. Par contre, avec un des brevets décrits plus haut, il ne sera pas possible de participer à des épreuves de dressage, de saut ou de CC. Le brevet «Monter dans l'espace public» est considéré comme formation continue et ne donne pas le droit de participer à des épreuves officielles.

Le nouveau brevet reste-t-il valable «à vie» ou doit-il être «repassé»?

Le brevet reste valable à vie. Cependant, si on fait une pause au niveau du sport équestre, il faut repayer la taxe de brevet ou de licence avant de pouvoir à nouveau participer à des épreuves officielles.

Qu'en est-il du brevet actuel? Donne-t-il le droit de participer aux compétitions de toutes les disciplines?

Les détenteurs actuels d'un brevet de cavalier Monte classique, Western ou Chevaux d'allure recevront automatiquement le nouveau brevet Combiné et ils pourront continuer à participer aux épreuves de dressage, de saut et de CC. Ils n'ont pas besoin de suivre la nouvelle formation.

En tant que détentrice de longue date du brevet, dois-je faire quelque chose pour que mon brevet reste valable à partir du 1^{er} janvier 2019 ?

Non. Une formation aboutissant au brevet, au test d'argent ou d'or ou à la licence reste valable à vie, même si ladite autorisation n'a pas été payée et activée durant 20 ans.

Y aura-t-il des changements au niveau des licences?

Non. La structure de formation sera complétée avec les licences existantes dont le contenu est défini par les disciplines et les associations spécialisées.

Que reste-t-il à faire?

L'objectif est d'introduire la nouvelle Formation de base Cheval en Suisse au 1^{er} janvier 2019. A cet effet, les documents de la Formation de base Cheval en Suisse et des divers brevets ont été élaborés. Il s'agit maintenant de les réaliser, de les traduire, de contrôler la configuration requise et de les mettre en vigueur. A partir du mois d'août, des séances d'information seront organisées pour les juges, les formateurs et les organisateurs. D'autres informations à ce sujet figurent en page 50.

Nicole Basieux